

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge  
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (L.G) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-564314

167072

Com

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : R 0678 Société : R.A.M.

Actif       Pensionné(e)       Autre

Nom & Prénom : MAMRI Zoubida

Date de naissance : 22/08/45

Adresse : 27 Rue J. Ben Boublane Apt 4 -  
Rabat - ACADAL - Résidence AL CASABAT.

Tél. : 066122342 Total des frais engagés : 594,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Najib EL OMARI  
Ex Médecin Colonel  
Ex Médecin Chef de Santé Navale Marine Royale  
Ex Médecin Chef de Service Oxygénothérapie  
Hyperbare  
H.M.J.M.V - Rabat -  
INPE : 101 104 704

Date de consultation : 30/10/2023

Nom et prénom du malade : MAMRI Zoubida Age : 77ans

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Rabat Le : 30/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :



**Dr. Najib EL OMARI**  
**Médecine générale**

**الدكتور نجيب العمري**  
**الطب العام**

- Médecin Colonel en retraite
- Ancien Médecin chef du service  
Oxygénothérapie Hyperbare Hôpital  
Militaire d'Instruction Med V Rabat
- Ancien Médecin Chef de la Marine  
Royale

- طبيب كولونيل متقاعد
- رئيس سابق لمصلحة العلاج بالأكسجين تحت  
الضغط المفرط بالمستشفى العسكري الدراسي  
محمد الخامس بالرباط
- طبيب رئيسي سابق للبحرية الملكية

INPE : 101 104 784

**ORDONNANCE**

**وصفة طبية**

Rabat le :

30/03/2023

Dr. NAJIB EL OMARI

131,50x3

TAR EG 80mg

2 cpq x 3 mois

39x1,50

صيدلية ميشليفين  
PHARMACIE MICHLIFEN  
2, Av. Michlifen, Agdal - Rabat  
Tél : 0537 67 53 54 / 05 37 67 25 87

Dr. Najib EL OMARI  
Ex Médecin Colonel  
Ex Médecin Chef de Service Santé Navale Marine Royale  
Ex Médecin Chef de Service Oxygénothérapie  
Hyperbare  
H.M.I.M.V - Rabat  
INPE : 101 104 784

TAREG® 80 mg



Liste I - Uniquement sur ordonnance.  
Ne laisser ni à la portée ni à la vue des enfants

احترموا المقادير الموصوفة  
لائحة | يصرف فقط بموجب وصفة طبية



6118001030316

TAREG 80 mg ○

28 comprimés pelliculés

PPV : 131.50 DH



EXP  
LOT

05 2025  
BDNE9

1388



TAREG® 80 mg



Liste I - Uniquement sur ordonnance.  
Ne laisser ni à la portée ni à la vue des enfants

احترموا المقادير الموصوفة  
لائحة | يصرف فقط بموجب وصفة طبية



6118001030316

TAREG 80 mg ○

28 comprimés pelliculés

PPV : 131.50 DH



EXP  
LOT

05 2025  
BDNE9

1388



TAREG® 80 mg



Liste I - Uniquement sur ordonnance.  
Ne laisser ni à la portée ni à la vue des enfants

احترموا المقادير الموصوفة  
لائحة | يصرف فقط بموجب وصفة طبية



6118001030316  
**TAREG 80 mg** ○

28 comprimés pelliculés

PPV : 131.50 DH



EXP  
LOT

05 2025  
BDNE9

1388

